



Protection sociale complémentaire (PSC) à l'AEFE

Commission paritaire de pilotage et de suivi (CPPS) - 22 janvier 2026

Déclaration liminaire de la FSU

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la CPPS,

Depuis trois mois, les agents, notamment à l'étranger, découvrent ce que signifie concrètement une réforme mal préparée : dysfonctionnements en chaîne, communication confuse et sentiment croissant d'insécurité face à des enjeux pourtant essentiels, la santé et la prévoyance.

Depuis novembre il ne s'est pas passé une journée sans que les organisations syndicales du MEAE et de l'AEFE ne reçoivent des témoignages d'agents en détresse administrative face au labyrinthe des parcours d'adhésion, à la lenteur sinon à l'impossibilité d'accéder aux remboursements, à la communication erratique voire aux injonctions contradictoires du groupement MAEE-MGEN.

La couverture à hauteur de 90% des frais engagés constitue une régression, comme nous l'avions dénoncé lorsque le détail de l'offre MAEE-MGEN a été connu. Elle amène des agents à reconsiderer leur maintien en poste dans des pays où les coûts médicaux et hospitaliers sont sans commune mesure avec ceux de la France. Il ne semble pas exister pour l'étranger d'offre de mutuelle surcomplémentaire.

Les conditions de mise en place de cette réforme génèrent de l'incompréhension, souvent du stress et enfin de la colère chez les collègues.

Nous rappelons que si la question des 90 % pourra être renégociée en 2028, c'est précisément grâce au pilotage paritaire de la PSC. Encore faut-il que ce paritarisme ne serve pas de paravent, mais bien d'outil de correction des erreurs actuelles.

Le comble est que certains délégués de la MGEN ont publiquement choisi de déplacer le problème en accusant les organisations syndicales d'avoir failli. La manœuvre est connue : face à une situation chaotique, il est commode de ne pas assumer ses responsabilités et de chercher un bouc émissaire.

La FSU restera vigilante, exigeante et pleinement engagée pour la défense des intérêts des personnels.